



Le Courrier du Retraité

Section de Paris de la Fédération Générale des Retraités de la fonction publique

Édito

04/02/2023

L'opinion publique est d'accord à 93% avec la bataille engagée contre la réforme odieuse des retraites que le gouvernement veut faire voter au Parlement. Un rejet quasi unanime, selon une étude de l'Institut Montaigne dévoilée dans la presse le 12 janvier 2023 .

Les manifestations du 31 janvier ont eu un niveau de participation historique depuis 1995 (Article du Monde). Même si le taux de grévistes était en léger recul, selon la police, les manifestations étaient les plus fournies depuis 40 ans.

Cette réforme, qui impose aux actifs de travailler au moins 2 années de plus, nous éloignerait un peu plus des 60 ans de 1983 alors qu'en 2023 les richesses créées seront 2,5 fois plus importantes. On nous fait croire que cette réforme serait indispensable pour équilibrer les comptes de la branche vieillesse mais la vraie question n'est-elle pas de savoir où vont les richesses créées par le travail ? L'évasion fiscale permanente, la stagnation des salaires, les inégalités salariales entre hommes et femmes, le chômage sont autant de manques à gagner en matière de cotisations et de taxes mais le gouvernement s'en fiche car son obsession est de faire travailler plus les salariés et de protéger les actionnaires...

Son réel objectif est d'ouvrir une brèche de plus dans notre système de pension solidaire pour permettre aux fonds de pensions et aux assurances privées de s'installer durablement pour capter les milliards d'euros qui sont en jeu dans le financement des retraites.

La Sécurité Sociale est un point de mire pour le gouvernement Macron et les retraites font partie du panier. Et cela au moment même où nous sommes en capacité de mesurer les impacts environnementaux du "travailler toujours plus" sur notre planète.

Le progrès humain dans tous les domaines pourrait être mis au service d'autres objectifs, en développant le temps libre consacré aux liens sociaux, à la solidarité, au bénévolat, au lieu de se soumettre à l'impératif de production et de croissance à tout prix, pourtant responsables du dérèglement climatique et de la destruction des écosystèmes.

Réduire le temps de travail à 32 h, assurer une égalité salariale femmes/hommes, augmenter les salaires, revenir progressivement à la retraite à 60 ans et revaloriser les pensions sont autant de mesures qui donneraient du souffle à une autre façon de vivre, de se nourrir et de consommer, en favorisant le bio et les circuits courts, ce qui permettrait de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de lutter contre le réchauffement climatique.

Revenir à la retraite à 60 ans est non seulement désirable mais possible si on fait le choix politique de mobiliser les ressources nécessaires (de l'ordre de 70 à 100 Mds €) dans le cadre d'une autre répartition des richesses entre travail et capital. Par exemple, une augmentation des cotisations patronales de 0,8% apporterait 12 Mds € de plus aux caisses de retraite, la suppression des exonérations de cotisations patronales sur les bas salaires : 17 Mds €, une hausse de 5% des salaires dans le privé : 9 Mds €, l'égalité salariale femmes/hommes rapporterait près de 6 Mds €. Une politique de plein emploi dégagerait près de 10 Mds € de cotisations supplémentaires et une indexation du point d'indice des fonctionnaires sur l'inflation depuis 2010 apporterait 5 Mds € de cotisations supplémentaires. Mettre à contribution les dividendes et les revenus financiers des entreprises (plus de 260 Mds € chaque année) au même taux que les salaires rapporterait jusqu'à 48 Mds € !

Ne lâchons rien, élargissons la puissance de ce mouvement d'action avec les actifs pour imposer d'autres choix.

Monique Daune et Pierrick Busseuil Co-Secrétaires de la FGR-FP Paris

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DÉPARTEMENTALE DE LA FGR FP PARIS

LUNDI 13 mars 9h30 - 12h30

Au siège de la FGR FP : 20 rue VIGNON - PARIS 9°

Métro : Havre Caumartin ou Madeleine

ORDRE DU JOUR : voir page 2

Tous les adhérents de la FGR-Paris sont invités à y participer

FGR-FP Section de Paris

Co-Secrétaires :

Monique DAUNE
Pierrick BUSSEUIL

Secrétaire Adjointe :

Michelle DUMA

Trésorière :

Marie-Françoise GRIALOU

Trésorier Adjoint :

Gérard NIOT

Autres membres du Bureau

Lionel ALLAIN
Gérard BLANCHETEAU
Louise GAVARY
Jacques SELVES
Jean SLAWNY
France TEILLOL

Autres membres de la commission exécutive :

Lydia ANDREU
Daniel ARROYAS
Jean-François CLAIR
Catherine CLIDIÈRE
Michelle COMBE
Nelly COURT
Marianne DELRANC
Anne-Marie EMIN
Alex JACOB
Robert JACQUIN
Roger Charles LE BRETON
Éliane LEFEVRE
Gilbert RICARD
Nicole VITORGE

Délégation au congrès de Dax

Pierrick BUSSEUIL
Monique DAUNE
Jean-François CLAIR
Gérard NIOT

*Participeront aussi comme
délégués de leur syndicat :*

Lionel ALLAIN
Gérard BLANCHETEAU
Marie Françoise GRIALOU
Jacques SELVES

Consultez le site

FGR-FP : <http://www.fgrfp.org>

CALENDRIER FGR-FP

RÉGIONALE Île de France **Mardi 15 novembre 2022**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022 de la FGR FP PARIS : **lundi 05 décembre**

COMMISSION EXÉCUTIVE NATIONALE : **24-25 janvier 2023**

COMMISSIONS D'ÉTUDE DE LA MOTION DE CONGRÈS: **6 février 2023**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023 de la FGR FP PARIS : **13 mars 2023**

CONGRÈS NATIONAL de la FGR-FP : **4-6 avril 2023**

ORDRE DU JOUR de l'Assemblée Générale Lundi 13 mars 2023 de 9h30 à 12h30

Propos d'accueil par les Co-Secrétaires de Section
Congrès national de Dax (du 4 au 7 avril 2023) :
Présentation des modifications apportées au règlement intérieur
national
Mandatement de notre section sur les propositions de
modifications statutaires
Adoption des amendements proposés par notre section sur
chacune des motions
Validation de la délégation de notre section au congrès national

Le BILLET de la TRÉSORIÈRE

Fonctionnaires retraité·e

Ce n'est pas parce qu'on est à la retraite que les problèmes s'arrêtent...

Ne restez pas isolés, la FGR-FP, depuis 87 ans, défend les intérêts moraux et matériels des retraité·es des fonctions publiques. Pour défendre notre pouvoir d'achat, l'accès aux soins pour tous, le statut de la Fonction Publique sérieusement menacé, notre place de retraité dans la société, venez renforcer nos effectifs pour peser sur les décisions concernant les retraités, et établir le rapport de force nécessaire pour résister à la vague libérale et à la destruction de notre modèle social.

La FGR-FP est une association qui rassemble des adhérents directs, associatifs ou syndiqués. Elle fait partie du «Pôle des retraités» et depuis 9 ans, elle est partie constituante du «Groupe des 9» comportant des organisations syndicales et associations qui mènent la lutte contre les dégradations successives du niveau de vie des retraités et pour leur dignité de citoyens.

Vous connaissez un·e retraité·e de la Fonction Publique d'État, Hospitalière, ou Territoriale, qui n'a pas rejoint la FGR-FP, par négligence ou par ignorance de son existence ; invitez-le/la à prendre contact avec la trésorière de la FGR-FP Paris :

Marie-Françoise GRIALOU 80 bld de Reuilly 75012 PARIS

marief.grialou@wanadoo.fr

Barème de cotisation 2023

PENSION Brute* Mensuelle	COTISATION
jusqu'à 1.100 €	19,40 €
de 1.101 € à 1.270 €	27,10 €
de 1.271€ à 1.390 €	32,20€
de 1.391€ à 1.610 €	40,50
de 1.611 € à 1.840€	45,00 €
de 1.841 € à 2.080 €	53,00 €
de 2081€ à 2.880 €	59,80 €
au-delà de 2.880 €	70,10 €

*Pension Brute mensuelle = pension avant la retenue pour impôt
Règlement à l'ordre de FGR-FP 75.

Vous êtes invité·e à joindre votre adresse mél à votre règlement.

Réforme des retraites

Actif·ves dans les mobilisations, les retraité·es ne lâchent rien

On a lu et entendu beaucoup de contre-vérités au sujet des retraité·es par rapport à la réforme des retraites actuellement en cours de débat à l'Assemblée Nationale.

Première contre-vérité : les retraité·es seraient majoritairement favorables à cette réforme qui prévoit le recul de l'âge de départ à 64 ans et l'allongement à 43 ans de la durée de cotisation. C'était vrai quand ils écoutaient les promesses d'E. Macron et du gouvernement ; ils ne se sentaient pas concernés par ces nouveaux reculs et ils étaient sensibles à l'idée martelée par la propagande gouvernementale que, sans cette réforme, « *les retraités auront demain un pouvoir d'achat affaibli* ». Mais depuis que le projet de réforme a été officiellement annoncé, les derniers sondages les donnent désormais majoritairement opposés car ils en voient, à présent tous les effets néfastes.

Aux côtés des salarié·es pour empêcher des reculs importants en matière de droits sociaux.

Depuis des décennies, les retraité·es ont connu l'allongement de la durée de cotisation, le recul de l'âge, la décote, la désindexation des pensions sur le salaire moyen au profit d'une indexation sur les prix que le gouvernement n'a d'ailleurs pas souvent appliquée (sans parler de l'augmentation de 25 % du taux de CSG en 2018). Du fait de la sous-indexation des pensions par rapport aux prix, les retraité·es ont ainsi perdu en moyenne l'équivalent de 1,8 mois de pension entre 2017 et 2021 et, pour 60 % d'entre eux·elles, l'équivalent de 2,5 mois de pension ! Le COR (Conseil d'orientation des retraites) montre dans son dernier rapport que les réformes imposées jusqu'à ce jour ont été suffisamment « efficaces » pour diminuer la part des richesses du pays (le PIB) consacrées aux retraites, à un prix élevé pour les retraité·es, et qu'il n'y a nul besoin d'en promouvoir une nouvelle. Contrairement à ce que prétend le gouvernement, les retraité·es actuel·les seront bien impacté·es négativement par cette nouvelle réforme puisqu'il prévoit de plafonner à 14 % du PIB les dépenses consacrées aux retraites alors que le nombre de retraité·es continuera d'augmenter. Beaucoup de retraité·es sont par ailleurs solidaires des plus « jeunes » générations qui prendront de plein fouet les effets néfastes de cette contre-réforme. C'est pourquoi ils et elles sont aux côtés des salarié·es pour empêcher cette réforme brutale et injuste.

Pension minimale de 1.200 € : l'arbre qui cache la forêt

Deuxième contre-vérité : cette réforme serait juste puisqu'elle améliorerait les petites retraites en les revalorisant à terme à 1.200 €. Tout d'abord cette cible de 1.200 € est prévue en montant « brut » auquel il faudra retirer des prélèvements comme la CSG (dont le taux dépend des revenus du foyer) et la CRDS (0,5%), ce qui ramènerait cette pension minimale à 1.148,40 € net pour une CSG de 3,8 %, soit à peine mieux que le seuil de pauvreté fixé à 1.128 €. Ensuite cette pension minimale ne concernera que très peu de retraité·es puisqu'elle ne s'appliquera qu'à celles et ceux qui auront fait une carrière complète autour du SMIC. Selon le gouvernement, qui a finalement concédé d'en faire profiter aussi les retraité·es actuel·les, la mesure ne devrait concerner au total que « 1,8 million de personnes » pour un coût estimé à 1,1 Md €. Enfin, il n'y a nul besoin d'une réforme pour appliquer la mesure selon laquelle aucune pension de retraite pour une carrière complète ne saurait être inférieure à 85 % du SMIC puisqu'elle était déjà prévue dans la loi de 2003. Il suffisait de mettre en application la loi !

En plus de ces précisions, il devient de plus en plus clair que cette réforme s'inscrit dans une politique d'affaiblissement des services publics qui participent pourtant grandement à la redistribution des richesses. Si l'on met bout à bout les réformes du chômage, des retraites, de l'hôpital, de l'éducation, on voit que le pouvoir cherche non seulement à faire des économies mais aussi - et surtout - à livrer au privé des pans entiers de notre économie

Monique Daune

Un plan santé pas à la hauteur

Lors de ses vœux aux acteurs de la santé du 6 janvier dernier, le Président Macron a présenté un énième plan pour « sortir de la crise sans fin » qui toucherait notre système de santé. Olivier Véran, porte-parole du gouvernement et ancien ministre de la santé, avait promis la veille un discours qui ferait date avec des annonces concrètes. Mais comment y croire ? E. Macron avait déjà annoncé en 2018 une stratégie « Ma Santé 2022 » qui, grâce à une meilleure organisation des professionnels de santé, allait notamment donner la possibilité à chaque Français d'être soigné tous les jours de la semaine

jusqu'en soirée et le samedi matin sans devoir passer par l'hôpital ! L'exercice isolé (un professionnel tout seul dans son cabinet) devait devenir l'exception à l'horizon 2022 ! Et le recrutement d'assistants médicaux chargés d'assumer des tâches administratives et soignantes allait redonner du temps aux médecins pour soigner.

La crise sanitaire liée au Covid a fait éclater au grand jour les carences de notre système public de santé (déserts médicaux, délais d'attente extrêmement longs pour obtenir un RV chez un spécialiste, services d'urgence engorgés...).

Avant le début de cette crise, le gouvernement avait refusé de voir qu'il y avait une crise à l'hôpital et fait la sourde oreille aux protestations des professionnels de santé, réunis en collectif inter-hôpitaux. A la sortie du premier confinement, il a annoncé le « Ségur de la santé » pour empêcher les mobilisations de reprendre. Mais ce Ségur n'a pas réglé le problème structurel de l'hôpital public et la revalorisation de 130 € par mois a seulement permis un rattrapage partiel de la perte de pouvoir d'achat liée au gel du point d'indice des fonctionnaires hospitaliers depuis 2010. La politique de fermeture de lits et de services s'est poursuivie malgré les promesses d'embauches.

Les démissions des personnels de santé, leur démotivation, le manque d'attractivité de leurs métiers sont aujourd'hui les conséquences d'un choix politique délétère qui a imposé une conception managériale de l'hôpital public tout en lui imposant une austérité budgétaire sans précédent au nom de la réduction des déficits publics. Quant à la médecine de ville, confrontée à une terrible crise de démographie médicale, elle est aujourd'hui totalement sinistrée.

Le 6 janvier, le président a reconnu que notre système de santé était en grave danger et annoncé que les 15 années à venir seraient terribles pour la médecine de ville. Il a concédé que c'était « La faute au numerus clausus », un concept pourtant théorisé par Bercy pour réaliser des économies sur

le dos des patients (moins de médecins signifiant moins de prescriptions et donc moins de dépenses !).

Pour la FGR-FP, il est plus qu'urgent d'en finir avec la destruction programmée de notre système de santé. Cela suppose une politique ambitieuse, non soumise aux diktats de Bercy, qui s'attaque à tous les problèmes en même temps avec notamment :

Un plan d'urgence pour l'hôpital public avec les moyens nécessaires pour rendre toutes les professions attractives (salaires et conditions de travail) et une garantie de financement indépendante de leur activité (en mettant fin à la T2A),

Une refondation de la médecine de ville avec la création d'un service public de soins de premier recours qui garantisse une réelle politique de prévention et une permanence effective des soins dans le cadre d'un maillage équitable du territoire, ce qui suppose d'en finir avec le principe de libre installation des médecins et de développer des centres de santé avec des médecins salariés,

Un grand service public du médicament qui permette de maîtriser la production des médicaments et des vaccins et de garantir l'approvisionnement régulier des hôpitaux et des pharmacies.

Monique Daune

UN NOUVEAU SCHEMA PARISIEN 2022- 2026 POUR LES SENIORS

Le Conseil de Paris a voté, le 14 octobre 2022, le Schéma parisien pour les séniors. Ce document est la continuité de celui qui a couvert la période 2017-2021.

La prise en compte des conditions de sa réalisation, les relations entre les objectifs et les moyens mis en place ont été la première étape pour son élaboration. Des données chiffrées sur la situation actuelle des séniors à Paris, ses évolutions pour les années à venir ont aussi été analysées pour le construire. Il est consultable sur *paris.fr* rubrique *Comment améliorer la qualité des séniors à Paris ?*

Trois axes sont développés dans ce schéma :

axe 1 : Des séniors dans la « Ville du quart d'heure » : Paris ville adaptée à l'avancée en âge des séniors actifs.

axe 2 : Accompagner les fragilités et renforcer la protection des séniors vulnérables.

axe 3 : Des séniors libres de choisir leur habitat.

La qualité de la démarche pour la conception de ce schéma oblige la mise en place de moyens humains et financiers pour le concrétiser. C'est dans ce sens qu'interviennent les représentants de la FGR-Paris, de la FSU, de SUD au sein du Conseil Départemental pour la Citoyenneté et l'Autonomie (CDCA) une instance dont le rôle est d'émettre des avis, des recommandations sur diverses thématiques : la prévention, l'accès aux soins, les transports, le logement, les aidants, le maintien à domicile, la culture, les loisirs, pour les séniors et les personnes en situation de handicap.

Cette instance est composée de représentants de retraités comme la FGR-Paris, des aidants, des personnes handicapées, des institutions, des organismes œuvrant en faveur des personnes âgées et/ou handicapées. Dans le cadre de cette concertation, des ateliers sont mis en place pour assurer le suivi, et l'évaluation. Méthodologie, rapports d'étape, rencontre avec les élus et personnels en charge du dossier sont les premiers objectifs. Les AG et bureaux de la FGR-Paris, ses publications seront l'occasion d'échanger et de rendre compte sur leur réalité, afin de contribuer à leur amélioration concrète.

Gérard Blancheteau